



Honoraires dividendes ou honoraires

Par **gpoth**, le **08/08/2016** à **15:42**

Bonjour, je souhaite transformer ma SAS en holding animatrice (SARL) pour acquérir une SAS (société exploitation) et une SCI (propriétaire des murs).

Ma question porte sur les remontées possibles des filles pour rembourser l'emprunt de la holding ayant permis d'acheter les parts et les titres.

La Sas verse un loyer a la SCI qui paie ses dettes.

Ma holding doit rembourser 100/an (acquisition titres et parts).

Peut-elle facturer 150/an honoraires a la société d'exploitation?

Ou la Sas doit-elle distribuer des dividendes a la holding?

Dans ce cas, quelle sera la fiscalité de la sas, doit-elle payer l'IS avant la distribution?

Qu'en est il pour la fiscalité de la holding?

Merci.